



Montreuil, le 8 février 2023

Monsieur Alain THIRION  
Directeur Général de la Sécurité Civile  
et de la Gestion des Crises  
Place Beauvau  
75008 PARIS

Objet : concours de caporal de 2021

Monsieur le Directeur,

Le 7 décembre 2022, vous avez fixé par arrêté au 21 novembre 2023 la date de première épreuve du concours externe de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de l'année 2023.

D'importants besoins de recrutement de SPP, tant en renouvellement qu'en création de postes, sont nécessaires dans de nombreux SIS et vous connaissez l'attachement de la CGT au recrutement sur concours.

La gestion des listes de 2021 pose néanmoins des questions sur le nombre de places ouvertes, les politiques de recrutement des SIS, le coût de rachat de lauréats, le bon dimensionnement des besoins...

**Nous souhaitons qu'un bilan soit réalisé.**

Veillez nous transmettre le nombre des lauréats présents sur chacune des listes au 1er janvier 2023, le nombre d'agents recrutés et le nombre d'agents recrutés en dehors de la zone d'obtention de son concours.

Sûrs de votre volonté de permettre le travail des organisations syndicales, Monsieur le Directeur général, veuillez recevoir nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien Delavoux